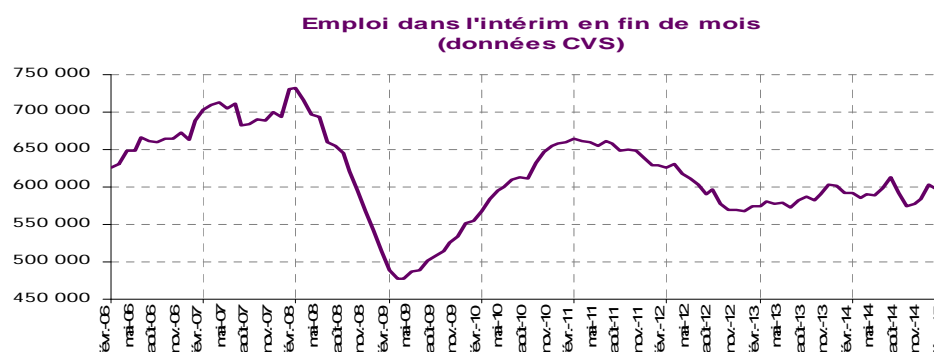


## L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN FEVRIER 2015

Fin février 2015, le nombre d'intérimaires s'établit à 601 300 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une hausse par rapport à fin janvier 2015 (+0,7%) et progresse de 1,5% sur un an\*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin janvier est de 597 000, soit une évolution de -0,9% en mois et une hausse de 1,0% sur un an (cf. annexe 2)



## RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN FEVRIER 2015

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,5% de l'emploi salarié total, mais emploie 46,8% des intérimaires. La construction représente 16,9% de l'emploi intérimaire contre 7,9% de l'emploi salarié total. Inversement, 74,5% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 35,9% des intérimaires. (cf. tableau 1 en annexe 3)

A fin février, le taux de recours à l'intérim<sup>1</sup> est de 7,7% dans l'industrie, de 6,2% dans la construction et de 1,6% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,1%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin février (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	7,7
Construction	6,2
Tertiaire	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>3,1</b>

Données brutes

**\*Avertissement** : Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares publiaient des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison de traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015 (le chiffre provisoire étant publié en mars 2015, et le chiffre révisé en avril), des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html>?. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

<sup>1</sup> Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoess relatives à fin décembre 2014 (dernier point disponible).

## Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En janvier, les effectifs intérimaires augmentent dans l'industrie (+2,7%). En revanche, le tertiaire et la construction voient leurs effectifs baisser (respectivement -0,4% et -2,1%).

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Taux mensuel CVS
<b>Industrie</b>		7 250	2,7%
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-20	-0,1%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 780	3,5%
	Fabrication d'autres produits industriels	2 040	1,7%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	800	2,2%
	Fabrication de matériels de transport	2 620	6,9%
<b>Construction</b>		-2 240	-2,1%
<b>Tertiaire</b>		-840	-0,4%
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1 120	2,0%
	Transports et entreposage	-1 050	-1,5%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	-300	-0,7%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	-590	-5,1%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication de matériels de transport » (+6,9%) et la « fabrication de denrées alimentaires, de boisson et produits à base de tabac » (+3,5%). Ils sont suivis par la « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatique-fabrication de machines » (+2,2%) et la « fabrication d'autres produits industriels » (+1,7%).

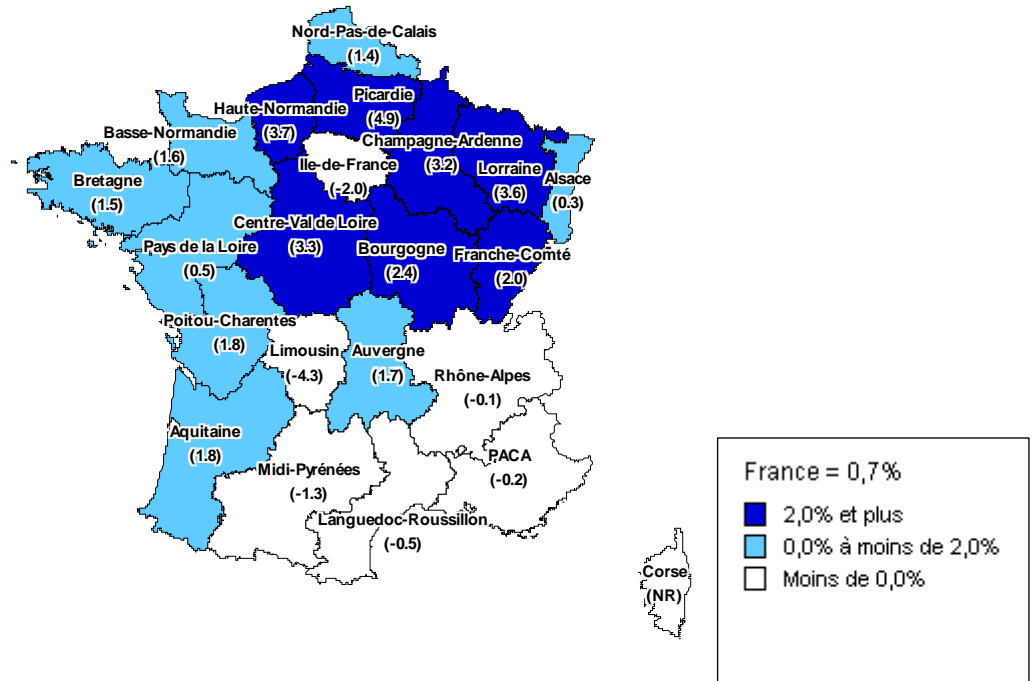
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires augmentent seulement dans le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (+2,0%). Les effectifs intérimaires dans les autres secteurs connaissent des baisses : -0,7% pour les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien », -1,5% pour les « transports et entreposage » et -5,1% pour les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale ».

## Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,0%, 2,4% et 2,4%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Haute-Normandie (4,8%), Centre-Val de Loire (4,5%), Franche-Comté, Picardie (4,4% chacune) et Pays de la Loire (4,3%) (cf. tableau 2 en annexe 3).

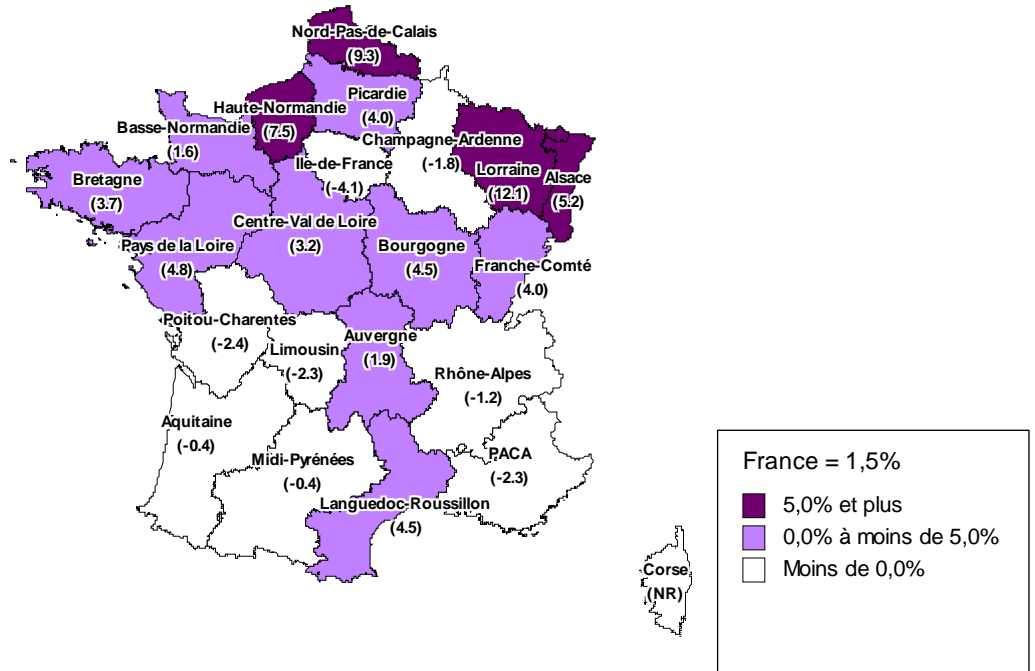
En février par rapport à janvier, l'emploi intérimaire progresse dans 15 régions. La région Picardie enregistre la plus forte hausse (+4,9%). La région Limousin connaît la plus forte baisse (-4,3%).

Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) février 2015/janvier 2015



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans 13 régions. La hausse la plus marquée concerne la Lorraine (+12,1%). L'emploi intérimaire diminue le plus en région Île-de-France (-4,1%).

Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) février 2015/février 2014

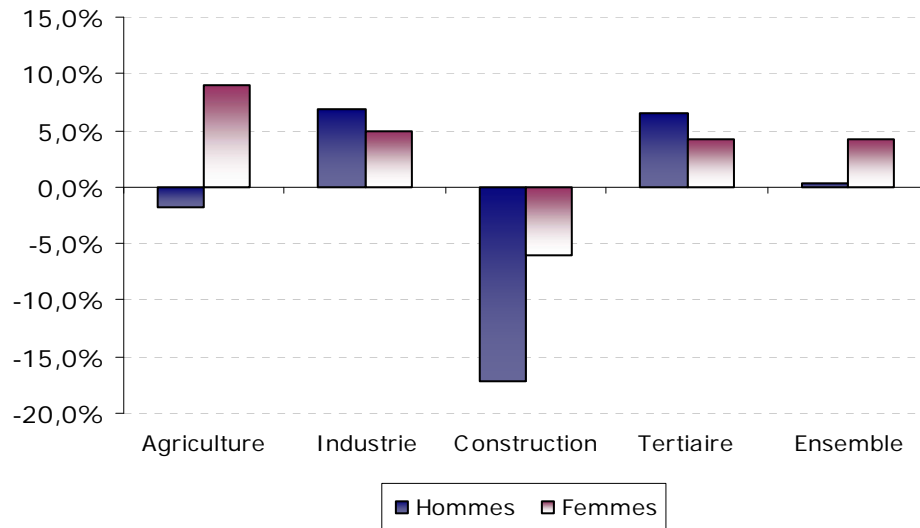


### Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (72,4%). Par rapport à fin février 2014, leur part baisse de 0,8 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent plus pour les femmes (+4,2%) que pour les hommes (+0,4%). Cela s'explique en partie par les évolutions observées au sein du secteur de la construction, où la diminution de l'emploi intérimaire est sensiblement plus importante pour les hommes (-17,2%) que pour les femmes (-6,0%). Dans l'industrie et le tertiaire la hausse des effectifs intérimaires est plus importante pour les hommes que pour les femmes (respectivement +6,9% et +5,0% dans l'industrie, +6,5% et +4,3% dans le tertiaire).

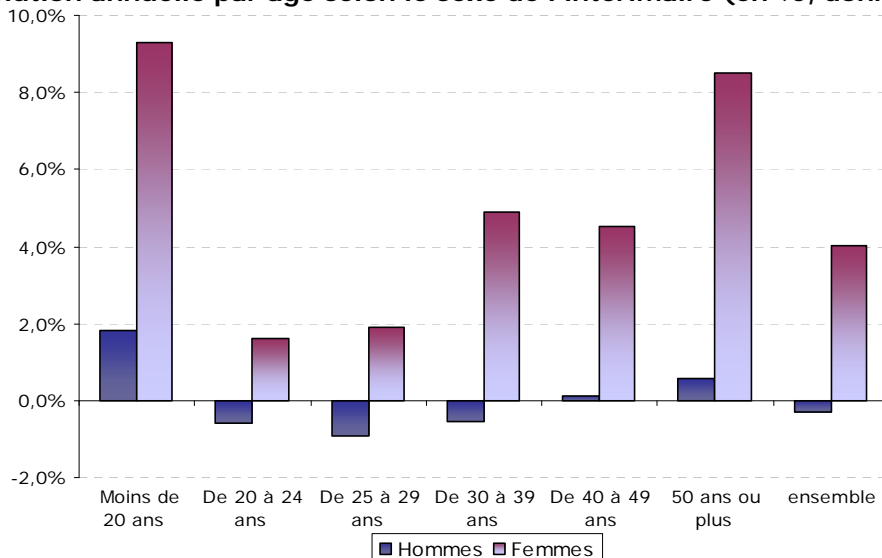
#### Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



### Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 44,7% d'entre eux ont moins de 30 ans en février 2015 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin février 2014, les intérimaires de moins de 20 ans et ceux de 50 ans ou plus ont vu leurs parts augmenter (respectivement +0,1 point chacun). Les intérimaires de 20 à 25 ans voient leur part baisser. Les autres catégories d'âge voient leurs parts se stabiliser.

#### Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données, brutes)



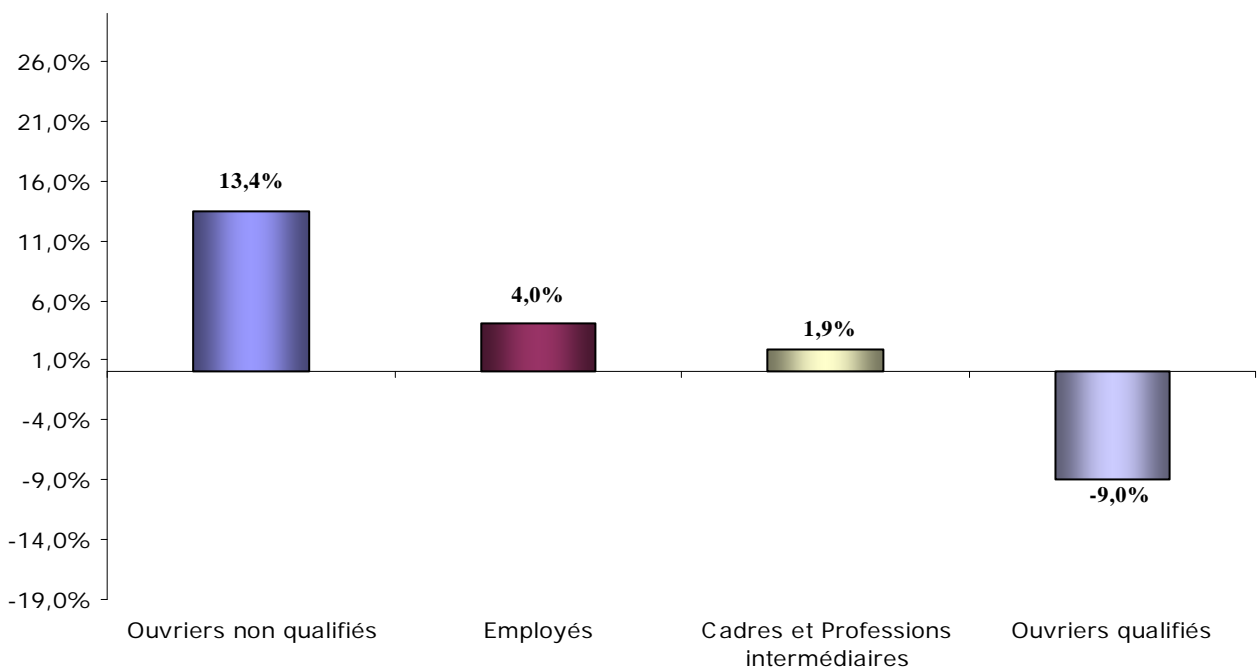
### Evolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 38,9% sont des ouvriers qualifiés et 38,3% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin février 2014, la part des ouvriers qualifiés baisse (-4,5 points). Les parts des autres catégories socioprofessionnelles progressent. La part des ouvriers non qualifiés augmente le plus (+4,1 points). La part des employés et celle des cadres et professions intermédiaires évoluent respectivement de 0,3 point et de 0,1 point.

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles exceptée celle des ouvriers qualifiés voient leurs effectifs progresser : +13,4% pour les ouvriers non qualifiés, +4,0% pour les employés et +1,9% pour les cadres et professions intermédiaires. L'emploi intérimaire des ouvriers qualifiés baisse de 9,0%.

**Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)**



Fabien Dupuis  
Département Observatoire de l'Emploi

## Annexe 1 : Sources et concepts

### Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire :

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

### Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique :

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois<sup>2</sup>, et non au seul dernier jour ouvré du mois<sup>3</sup>. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

### Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisera dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

### Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans cylindrage (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

<sup>2</sup> Les 5 derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

## Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision <i>Données CVS (1)</i>	Effectifs en fin de mois <i>Données CVS (1)</i>	Taux d'évolution CVS		
			Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
févr.-11	664 585	664 585	0,8%	1,4%	17,2%
mars-11	661 706	661 706	-0,4%	0,6%	13,2%
avr.-11	659 373	659 373	-0,4%	0,0%	10,7%
mai-11	655 549	655 549	-0,6%	-1,4%	9,1%
juin-11	661 661	661 661	0,9%	0,0%	8,4%
juil.-11	657 468	657 468	-0,6%	-0,3%	7,1%
août-11	648 451	648 451	-1,4%	-1,1%	6,0%
sept-11	650 659	650 659	0,3%	-1,7%	2,9%
oct-11	648 869	648 869	-0,3%	-1,3%	0,4%
nov.-11	639 312	639 312	-1,5%	-1,4%	-2,5%
déc.-11	628 620	628 620	-1,7%	-3,4%	-4,4%
janv.-12	629 047	629 047	0,1%	-3,1%	-4,6%
févr.-12	625 677	625 677	-0,5%	-2,1%	-5,9%
mars-12	630 191	630 191	0,7%	0,2%	-4,8%
avr.-12	617 052	617 052	-2,1%	-1,9%	-6,4%
mai-12	611 729	611 729	-0,9%	-2,2%	-6,7%
juin-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil.-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept.-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct.-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov.-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc.-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv.-13	574 222	573 579	1,2%	0,8%	-8,8%
févr.-13	574 749	574 864	0,2%	1,0%	-8,1%
mars-13	580 772	580 942	1,1%	2,5%	-7,8%
avr.-13	576 650	576 773	-0,7%	0,6%	-6,5%
mai-13	579 655	579 608	0,5%	0,8%	-5,3%
juin-13	572 667	572 426	-1,2%	-1,5%	-5,2%
juil.-13	582 707	582 440	1,7%	1,0%	-1,3%
août-13	587 648	587 140	0,8%	1,3%	-1,6%
sept.-13	582 899	582 744	-0,7%	1,8%	0,9%
oct.-13	590 659	591 014	1,4%	1,5%	3,9%
nov.-13	601 749	602 687	2,0%	2,6%	5,9%
déc.-13	601 518	602 095	-0,1%	3,3%	6,2%
janv.-14	592 527	591 415	-1,8%	0,1%	3,1%
févr.-14	592 040	592 165	0,1%	-1,7%	3,0%
mars-14	585 481	585 659	-1,1%	-2,7%	0,8%
avr.-14	590 666	590 793	0,9%	-0,1%	2,4%
mai-14	588 705	588 647	-0,4%	-0,6%	1,6%
juin-14	599 404	599 129	1,8%	2,3%	4,7%
juil.-14	613 285	613 015	2,3%	3,8%	5,2%
août-14	592 917	592 363	-3,4%	0,6%	0,9%
sept.-14	573 718	573 542	-3,2%	-4,3%	-1,6%
oct.-14	576 276	576 668	0,5%	-5,9%	-2,4%
nov.-14	582 184	583 215	1,1%	-1,5%	-3,2%
déc.-14	601 846	602 500	3,3%	5,0%	0,1%
janv.-15	596 274	597 036	-0,9%	3,5%	1,0%
févr.-15*		<b>601 322</b>	<b>0,7%</b>	<b>3,1%</b>	<b>1,5%</b>

\*Données provisoires

### Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin février (en %)
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>0,5</b>
<b>Industrie</b>	<b>46,8</b>
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,2
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	8,3
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	6,4
Fabrication de matériels de transport	7,2
Fabrication d'autres produits industriels	21,6
<b>Construction</b>	<b>16,9</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>35,9</b>
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,3
Transports et entreposage	11,4
Hébergement et restauration	1,5
Information et communication	1,0
Activités financières et d'assurance	1,8
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,5
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,0
Autres activités de services	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin février (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 31/12/14(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %) *
ALSACE	3,4	3,1	3,5
AQUITAINE	4,5	4,6	3,0
AUVERGNE	1,7	1,8	2,9
BASSE-NORMANDIE	2,3	2,0	3,7
BOURGOGNE	2,8	2,3	3,8
BRETAGNE	5,5	4,5	3,9
CENTRE -VAL DE LOIRE	5,1	3,6	4,5
CHAMPAGNE-ARDENNE	2,0	1,8	3,6
CORSE	NR	0,4	NR
FRANCHE-COMTE	2,2	1,6	4,4
HAUTE-NORMANDIE	4,1	2,7	4,8
ILE-DE-FRANCE	16,9	26,1	2,0
LANGUEDOC-ROUSSILLON	2,5	3,2	2,4
LIMOUSIN	0,9	0,9	3,3
LORRAINE	3,5	3,0	3,7
MIDI-PYRENEES	4,5	4,3	3,2
NORD-PAS-DE-CALAIS	7,0	5,8	3,8
PAYS DE LA LOIRE	7,8	5,7	4,3
PICARDIE	3,3	2,3	4,4
POITOU-CHARENTES	2,6	2,3	3,6
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,5	7,3	2,4
RHONE-ALPES	11,7	10,8	3,4
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3,1</b>

\*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin décembre 2014.



## Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	3,8%	3,2%	3,6%
De 20 à 24 ans	22,0%	20,8%	21,7%
De 25 à 29 ans	19,3%	19,4%	19,4%
De 30 à 39 ans	27,0%	25,0%	26,5%
De 40 à 49 ans	18,2%	20,3%	18,8%
50 ans ou plus	9,6%	11,4%	10,1%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	8,1%	16,1%	10,3%
Employés	5,3%	31,4%	12,5%
Ouvriers qualifiés	48,0%	15,2%	38,9%
Ouvriers non qualifiés	38,7%	37,3%	38,3%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,4%	0,6%	0,5%
industrie	46,4%	47,7%	46,8%
construction	21,9%	3,6%	16,9%
tertiaire	31,2%	48,2%	35,9%

### POUR EN SAVOIR PLUS

[contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr](mailto:contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr)

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex 20

**Directeur de publication**

Jean BASSÈRES

**Directeur de la rédaction**

Stéphane DUCATEZ

**Réalisation**

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation